Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

République Française **COMMUNE DE LESPIGNAN**

Siège social : Hôtel de ville - 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Obiet:

TARIFS 2023

UTILISATEURS AIRE DE LAVAGE

pour les appareils de traitement

phytosanitaires et les

machines à vendanger

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu la délibération du conseil municipal n° D-2022-04-11-15c du 11 avril 2022 fixant le montant des tarifs applicables aux utilisateurs de l'aire de lavage pour les appareils phytosanitaires et les machines à vendanger et précisant que les bases de calcul de ces tarifs (nombre d'hectares et d'appareils) seront réévaluées chaque année en fonction des résultats du compte administratif de l'exercice précédent pour fixer les tarifs de l'année en cours,

N° A-2023-12-06-47

Considérant que :

- le nombre d'hectares des utilisateurs est porté à 376.22 ha,
- le nombre d'appareil est porté à 30 appareils phytosanitaires et 7 machines à vendanger représentant 44 parts,

Pour 41 utilisateurs,

ARRETE

ARTICLE 1 - Les tarifs 2023 sont portés à :

- Participation à l'investissement (engagement sur 10 ans) 15.31 €/Ha
- Participation au fonctionnement : 27,29 €/part appareil et 6.38 €/Ha

Soit un total de participation 2023 :

- 54.58 €/Machine à vendanger,
- 27,29 €/appareil phytosanitaire,
- 21.69 €/Ha
- Eau: 2 €/m3

ARTICLE 2 – Les appels de participation seront effectués par émission de titres de recettes à chaque utilisateur.

ARTICLE 3 - Le tarif du renouvellement du badge d'accès en cas de perte, vol ou détérioration est maintenu à 50 €.

ARTICLE 4 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 06 Décembre 2023

Le Maire,

Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

- 6 DEC. 2023

ID: 034-213401359-20231206-A2023_12_06_47-AR

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture O DEC De l'Hérault le Et publication ou notification 6 DEC. 2023 Le Maire :